



## Ville de Dalhousie

### Directives Covid-19 pour la piste de marche

- La piste de marche sera ouverte à des heures limitées seulement:  
Du lundi au vendredi, les portes seront ouvertes
  - de 9h à 9h30
  - de 10h30 à 11h
  - de 13h30 à 14h
- La piste de marche sera désormais fermée les fins de semaine et après 16h durant la semaine.
- Les utilisateurs sont demandés de quitter aussitôt avoir complété leur marche. Flânez dans les espaces communs et les corridors est interdit.
- Les masques communautaires sont requis en tout temps lorsque dans l'édifice (incluant durant l'activité de marche).
- Tous les utilisateurs devront s'enregistrer et fournir une preuve de vaccination ;  
**Quelle preuve de vaccination est acceptée?**
  - dossier maSantéNB
  - Dossier de vaccination d'une clinique de l'RRS, d'une pharmacie ou de la santé publique
  - Photo ou une copie du dossier d'immunisation
  - Une preuve de vaccination d'une autre province ou territoire**\*\* Les personnes qui ne peuvent pas recevoir de vaccin en raison d'une exemption médicale devront présenter une preuve d'exemption signée par un fournisseur de soins de santé**
- Il y aura un espace désigné pour changer ses chaussures, svp évitez de porter des chaussures mouillées sur la piste de marche.
- La circulation sur la piste est à sens unique, dans le sens antihoraire de l'horloge.

Merci de votre soutien et nous vous remercions votre collaboration continue pendant que nous travaillons à un retour sécuritaire au jeu.

*Remarque: Étant donné que la pandémie COVID-19 et les lignes directrices applicables en matière de santé publique évoluent constamment, ce document et les exigences qui y sont décrites peuvent être modifiés à la discrétion de la ville de Dalhousie et l'aréna Inch Arran. Les versions modifiées seront diffusées aux groupes d'utilisateurs dès qu'elles seront disponibles.*

\*\*\*\*\*